



Litige contre un plombier pour travaux payés mais non achevés

Par **Nicolas69**, le **16/12/2008** à **21:53**

Bonjour,

J'ai fait faire à mon domicile des travaux de plomberie. J'ai réglé la facture le 30 juillet dernier, alors qu'ils étaient sur le point d'être terminés. Au tout dernier moment, un lavabo mal accroché par le plombier est tombé et s'est cassé. Le plombier a reconnu oralement sa faute et m'a dit qu'il viendrait le remplacer, mais qu'il n'avait pas le temps dans l'immédiat.

Depuis septembre je l'ai relancé un nombre considérable de fois au téléphone. Il n'a jamais refusé formellement de venir, mais m'a toujours dit qu'il n'avait pas le temps tout de suite et ne m'a même jamais indiqué de date d'intervention. Depuis un mois il ne me répond plus. Je lui ai adressé il y a une dizaine de jours une lettre (sans accusé de réception) qui est restée sans réponse. Par ailleurs, on me dit qu'il est en train de changer de raison sociale.

Ma question est bien simple : que faire ?

Je songe dans un premier temps à une lettre recommandée avec accusé de réception. Que dois-je y mettre ?

Si elle reste sans effet, quel recours puis-je avoir ?

Merci par avance.
Bien cordialement,

Nicolas